



**SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**AVIS PUBLIC  
D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS 2021-416 ET 2021-417**

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, que le Conseil municipal,

à sa séance ordinaire tenue le 14 juin 2021, le règlement suivant a été adopté :

**2021-416      MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE  
ET**

à sa séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021, le règlement suivant a été adopté :

**2021-417      DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET EN  
VÉHICULES ET UN EMPRUNT DE 95 000 \$**

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de l'hôtel de ville aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 7 octobre 2021.

Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier